

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Procès-verbal de l'assemblée spéciale de la MRC du Haut-Saint-François tenue au centre administratif de la MRC le lundi 15 juin 2009.

1/ Ouverture de l'assemblée

2/ Présence des représentants municipaux

M^{me} Nicole Robert, préfet
M. Fabien Morin, Ascot Corner
M. Marc-Jacques Gosselin, Bury
M. Jean-René Ré, Chartierville
M. Normand Potvin, Cookshire-Eaton
M. Claude Corriveau, Dudswell
M. Martin Mailhot, East Angus
M. Bertrand Prévost, Hampden
M. Claude Lecomte, Newport
M. Jacques Blais, La Patrie
M^{me} Céline Gagné, Lingwick
M^{me} Hélène Dumais, Saint-Isidore-de-Clifton
M^{me} Solange Bouffard, Scotstown
M. Jean-Claude Dumas, Weedon
M. Kenneth Coates, Westbury

Ainsi que : M. Dominic Provost, Directeur général de la MRC et du CLD et secrétaire-trésorier de la MRC
M. Martin Maltais, secrétaire-trésorier adjoint
M. Claude Brochu, responsable du lieu d'enfouissement technique

3/ Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2009-06-4354

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Jean-René Ré, **IL EST RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 1/ Ouverture de l'assemblée
- 2/ Présence des représentants municipaux
- 3/ Adoption de l'ordre du jour
- 4/ Partenariat pour la sécurisation de l'approvisionnement en matières résiduelles du parc environnemental et du LET
- 5/ Fermeture de l'assemblée

4/ Partenariat pour la sécurisation de l'approvisionnement en matières résiduelles du parc environnemental et du LET

En conformité avec la résolution 2008-11-4247, votée le 26 novembre 2008, un projet d'entente de partenariat avec la Ville de Sherbrooke est déposé aux membres. Il leur est expliqué que le document n'a pu leur être remis avant pour des raisons de confidentialité, à la demande de la Ville de Sherbrooke. Plusieurs maires présents se sont objectés à cette façon de faire.

Selon la direction, le projet d'entente permet d'atteindre l'ensemble des objectifs que la MRC s'était fixée dans la résolution de novembre. Une liste des avantages est déposée.

Étant donné que les membres n'ont pas pu prendre connaissance du document, il est d'abord lu en entier par Claude Brochu, puis passé article par article afin de recevoir les demandes de bonification :

Dans les « ATTENDU QUE », il faut ajouter à deux d'entre eux « que »

RÉSOLUTION N° 2009-06-4355

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'ajouter à l'article 3.4.3 ce qui est en italique, soit:
« ..., y compris de disposer de ses biens *sauf la disposition du site pendant la durée de l'entente* »

ADOPTÉE

Remplacer l'article 4.2 par 4.3, 4.2.1 par 4.3.1 et 4.2.2 par 4.3.2.

RÉSOLUTION N° 2009-06-4356

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'ajouter à l'article 5.1, 5^e paragraphe, ce qui est en italique, soit :
« ..., une plateforme de compostage *propriété de GSI et opérée par...* »
et 7^e paragraphe :
« ...à des phases subséquentes *et devra être évalué compte tenu de cette possibilité même si le certificat n'est pas encore obtenu.* »

ADOPTÉE

Fabien Morin quitte à ce moment.

À l'article 5.2, ajouter après actifs et passifs « *tangibles et intangibles;* »

À l'article 6.5, enlever « précisées et »

À l'article 7.3, ajouter après actifs et passifs « *tangibles et intangibles;* »

RÉSOLUTION N° 2009-06-4357

Sur la proposition de Claude Corriveau, appuyée par Normand Potvin, **IL EST RÉSOLU** de modifier la phrase suivante : « ...le même tarif pour l'enfouissement de leurs matières résiduelles au LET par ...le même tarif pour les matières résiduelles reçues au centre de valorisation. »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2009-06-4358

Sur la proposition de Solange Bouffard, appuyée par Jacques Blais, **IL EST RÉSOLU** d'ajouter l'article 9.4 suivant : « En tout temps, les matières résiduelles de la MRC seront reçues en priorité. »

ADOPTÉE

Modifier le titre de l'article 10 pour : « MODALITÉS D'OPÉRATION DU CENTRE DE VALORISATION au lieu que du CVMRHSF »

RÉSOLUTION N° 2009-06-4359

Sur la proposition de Jean-René Ré, appuyée par Marc-Jacques Gosselin, **IL EST RÉSOLU** d'ajouter ce qui est en italique à la phrase suivante du 2^e paragraphe de l'article 10.4 : « ...autres que celles dirigées vers le Centre régional de tri et de récupération *ou les écocentres situés sur son territoire* »

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 2009-06-4360

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Céline Gagné, **IL EST RÉSOLU** de changer le mot « devra » par « pourrait » dans 10.4.

ADOPTÉE

Changer le mot « devraient » par « doivent » à 10.6.

RÉSOLUTION N° 2009-06-4361

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Claude Corriveau, **IL EST RÉSOLU** d'ajouter à la fin de l'article 10.11 : « ...et des rapports financiers trimestriels. »

ADOPTÉE

Inverser les articles 12 et 13.

RÉSOLUTION N° 2009-06-4362

Sur la proposition de Claude Lecomte, appuyée par Solange Bouffard, **IL EST RÉSOLU** d'ajouter un article 13.1.3.1 : « Si, suite à l'expiration de l'entente en vertu de 11.2 et si l'ensemble des actifs et passifs est cédé à la MRC en vertu de 12.1.3, la valeur établie pour le lot 5 à l'expiration de l'entente devra être la moindre de la valeur établie en 7.1 et la valeur économique à l'expiration de l'entente. »

ADOPTÉE

Suite à l'adoption de l'ensemble de ces changements, une proposition est déposée sur l'adoption de l'entente ainsi modifiée :

RÉSOLUTION N° 2009-06-4363

ATTENDU QUE la MRC a voté la résolution n° 2008-11-4247 le 26 novembre 2008;

ATTENDU QUE cette résolution nous permet d'atteindre les objectifs de minimisation du coût d'enfouissement, de transport et d'impact sur le milieu et l'environnement, tout en optimisant la valorisation des matières résiduelles et la création d'emplois;

ATTENDU QUE cette résolution stipule les tonnages nécessaires maximaux et mandate la MRC de négocier avec des clients, en précisant que « *dans le cas de la Ville de Sherbrooke, étant donné le caractère stratégique en terme de volume, que la négociation puisse mener à un partenariat qui sera soumis et adopté par le conseil de la MRC* »;

ATTENDU QUE le fruit de la négociation résulte à la création d'une régie, de sorte que les deux deviendront partenaire à part égale du site;

ATTENDU QUE cette négociation a été effectuée et a mené à l'entente de partenariat ci-jointe qui fait partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE cette entente respecte en tout point les objectifs précédemment mentionnés;

A CES CAUSES,

Sur la proposition de Marc-Jacques Gosselin, appuyée par Jean-Claude Dumas, **IL EST RÉSOLU** de mandater le préfet et le directeur général pour qu'ils signent l'entente de partenariat avec la Ville de Sherbrooke concernant la création d'une régie intermunicipale du Centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke.

Le vote est demandé par Jean-Claude Dumas.

	POP	VOIES	R	POUR		CONTRE	
				POP	VOIES	POP	VOIES
ASCOT CORNER	2620	3		0	0	0	0
BURY	1255	2	o	1255	2	0	0
CHARTIERVILLE	388	1	o	388	1	0	0
COOKSHIRE-EATON	5253	6	o	5253	6	0	0
DUDSWELL	1756	2	o	1756	2	0	0
EAST ANGUS	3435	4	n	0	0	3435	4
HAMPDEN	217	1	o	217	1	0	0
LA PATRIE	781	1	o	781	1	0	0
LINGWICK	468	1	n	0	0	468	1
NEWPORT	849	1	n	0	0	849	1
SCOTSTOWN	591	1	o	591	1	0	0
ST-ISIDORE	803	1	o	803	1	0	0
WEEDON	2804	3	o	2804	3	0	0
WESTBURY	961	1	n	0	0	961	1
TOTAL	22181	28		13848	18	5713	7
MAJORITÉ POPULATION		11092		MAJORITÉ			
MAJORITÉ DES VOTES		15		MAJORITÉ			

ADOPTÉE

Messieurs Martin Mailhot et Claude Lecomte tiennent à préciser que leur refus est attribuable au fait que la valeur économique n'était pas connue et précisée dans l'entente.

5/ Levée de l'assemblée

Jean-Claude Dumas propose la levée de la séance à 10 h 45.

Dominic Provost
Secrétaire-trésorier

Nicole Robert
préfet